

-oOo-

COMMUNE DE NANTEAU SUR ESSONNE
PROCES-VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 20 JUILLET 2010

Nombre de Conseillers :	
En exercice :	11
Présents :	10
Votants :	11

L'an deux mil dix, le mardi vingt juillet à 20 h 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué le 13 juillet 2010, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Helen HENDERSON, Maire.

Présents : HENDERSON Helen, BOUTEILLE Michèle, TESSIER Marie-Jeanne, GIRARD Fabienne, FUERXER Pierre, DESBROSSE Paul, LE BRAS André, LE PAPE Alain, DELAGER Emmanuel, RAYMOND Bernard.

Absente : LE FLOC'H Martine, donne pouvoir à Alain LE PAPE

Désignation du secrétaire de séance : M. Alain LE PAPE est désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès verbal de la séance du 15 juin 2010 :

Aucune remarque n'ayant été formulée ce procès verbal est approuvé à l'unanimité.

Contrat de maîtrise d'œuvre pour la 1^{ère} tranche du contrat rural

Le 8 juillet 2010 nous avons reçu, à la mairie, les architectes JOLY & LOIRET afin de définir le contrat de maîtrise d'œuvre, incluant un cahier des charges précis, pour la construction du futur bâtiment technique de la commune (1^{ère} tranche du 3^{ème} contrat rural). Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le contrat de maîtrise d'œuvre proposé par le cabinet JOLY & LOIRET et autorise Madame le maire à signer ce document, mais souhaite un aménagement de l'échéancier pour le règlement des honoraires avec une réservation de 5% versée au parfait achèvement des travaux. Le cahier des charges sera modifié pour porter la hauteur de la grande porte à 4 m.

Choix du géomètre concernant un relevé topographique (construction du bâtiment technique)

Pour travailler sur notre projet les architectes ont besoin d'un relevé topographique du (ou des terrains) proposé(s) pour l'implantation du bâtiment. Deux géomètres ont été consultés. Avec un devis de 1980 € HT pour les deux terrains (parcelles D304, D307, D308 et D303), le cabinet Gérard JOUE est de loin le moins disant. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de commander les relevés topographiques des deux terrains au cabinet Gérard JOUE en lui demandant de localiser les emplacements des arbres et d'intervenir rapidement afin de ne pas retarder la réalisation des travaux. A défaut un autre géomètre pourrait être contacté.

Remplacement du réfrigérateur de la mairie

Le petit réfrigérateur de la mairie, acheté en 2005, est hors service. Madame le maire demande l'accord du conseil municipal pour le remplacer par un neuf de même taille (116 litres) et propose 3 modèles : CANDY en promotion à 206 € ; FAGOR à 250 € ; LIEHBERR à 329 €. Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise cet achat et charge Mme le maire d'acheter le moins cher.

Achat d'une armoire phytosanitaire et demande de subvention au Parc Naturel Régional du Gâtinais français

Les produits phytosanitaires doivent obligatoirement être stockés dans une armoire dédiée spécifiquement à cet usage. Plusieurs modèles d'armoires pour produits phytosanitaires ont été identifiés dans des catalogues, deux ont été retenus et sont proposés au conseil municipal : une armoire de 200 litres à 395 € HT (472,42 € TTC) et une armoire de même capacité incluant un kit phytosanitaire (combinaison + masque + lunettes + gants) pour 476 € HT (592,62 € TTC). Après en avoir délibéré, en tenant compte du fait que l'achat du kit phytosanitaire est aussi obligatoire, le conseil municipal à l'unanimité décide d'acheter le modèle à 476 € HT de chez BEISER Environnement.

Cet achat pouvant être subventionné à 80% par le PNRGf, le conseil municipal charge Mme le maire de déposer un dossier de demande de subvention auprès de ce partenaire.

Réfection du parvis et de l'escalier de l'église et demande de subvention au Parc Naturel Régional du Gâtinais français

En janvier nous avons déposé un dossier de demande de subvention au titre de la DGE 2010 pour la réfection du parvis et des marches de l'église. Contre toute attente ce projet a été retenu dès cette année et peut bénéficier d'une aide de l'Etat de 8515,15 € soit 35% du montant prévisionnel des travaux. Pour arriver à 80% de subvention nous pouvons demander une aide complémentaire au PNRGf dans le cadre de la restauration des églises non classées.

Avant de faire les travaux nous devons obtenir une dérogation pour non respect de la loi sur les règles d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (hauteur des marches supérieure à 16 cm et absence de rampe). Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, charge Mme le maire de déposer un dossier de subvention auprès du PNRGf et de demander la dérogation.

Conventions pour la participation au financement de travaux à l'école de Buthiers

1^{er} point : la mairie de Buthiers nous a transmis un projet de convention pour les travaux complémentaires réalisés en 2009 sur l'aménagement de la 6^{ème} classe, à savoir : installation d'une sirène incendie ; création d'une porte de secours et d'un puits de lumière ; climatisation et VMC. Par rapport au projet initial (11 123,75 € HT) on constate un dépassement de 3 345,80 € dont 493,80 € de travaux supplémentaires pour la porte et le puits de lumière et 2 852 € pour une VMC double flux qui dessert aussi la salle des archives de la mairie de Buthiers. La commune de Buthiers prenant entièrement à sa charge la somme de 1 852 € il reste 1 493,80 € à partager entre Buthiers, Nanteau et Boulancourt suivant la clé de répartition définie dans le règlement intérieur du SIGEGAS (40%-30%-30% du montant HT). Ces travaux supplémentaires ayant été validés par les délégués du SIGEGAS et Mme le maire, le conseil municipal accepte cette participation aux travaux soit pour NANTEAU 1282,42 € (les 25% non subventionnés jusqu'au plafond de 11 123,75 € + 1493,80 € de dépassement).

2^{ème} point : aménagement de la classe numérique. Les travaux réalisés en 2009 sont conformes au projet, ils ont été subventionnés à 80%, les 20% non couverts par la subvention (1 999,64 €) sont à partager entre les 3 communes soit pour NANTEAU : 599,90 €. Le C.M. donne son accord.

3^{ème} point : travaux programmés pour 2010, à savoir : aménagement de la cour et remplacement de radiateurs électriques hors service. Pour cette opération la mairie de Buthiers nous a transmis un projet de convention avec une participation de NANTEAU à hauteur de 1 155 €. Pour ce type de travaux le conseil municipal de NANTEAU, à l'unanimité, réaffirme son souhait de remplacer les conventions entre les 3 communes par une participation forfaitaire de 1 000 € par an. Dans un souci de cohérence avec la position de la commune de Boulancourt il accepte exceptionnellement pour l'année de transition de porter ce forfait à 1 155 €.

4^{ème} point : A la séance du 15 juin, le conseil municipal de Nanteau-sur-Essonne, avait formulé plusieurs propositions pour clarifier le rôle et les compétences du SIGEGAS dans le cadre du R.P.I. (Regroupement Pédagogique Intercommunal) nouvellement créé, et mieux définir les règles de financement des travaux d'entretien et des investissements concernant les bâtiments scolaires.

La réponse très critique de Madame JORY (courrier daté du 6 juillet 2010) nous amène à penser que l'espoir de trouver un accord avec la commune de Buthiers s'éloigne de plus en plus. Le conseil municipal de Nanteau-sur-Essonne renouvelle néanmoins sa proposition de participer aux travaux

d'entretien des bâtiments à travers une participation forfaitaire de 1000 € par an, indexée sur un indice à définir, et aux travaux d'investissement à hauteur de 30% du montant HT non couvert par les subventions, à travers une convention signée par les 3 communes pour chaque projet. La somme de 1000 € a été déterminée par comparaison aux dépenses restant à la charge de notre commune après déduction des subventions pour l'entretien de nos bâtiments communaux. Cette proposition nous semble d'autant plus honnête qu'elle correspond à une participation volontaire et non obligatoire sur des bâtiments qui n'appartiennent pas à notre commune et pour lesquels la commune de Buthiers souhaite conserver une totale maîtrise.

Point sur les travaux et projets en cours.

- Eclairage public de Villetard : les travaux sont terminés. Suite à la demande du conseil municipal (séance du 15 juin) la société QUEKENBORN a accepté, à ses frais, un contrôle des points d'encrage par la société ROCH Service spécialisée dans ce domaine. Cette vérification a été faite sur les 4 points d'ancrage des 20 candélabres le 12 juillet : aucune anomalie n'a été détectée. Par ailleurs le fournisseur des candélabres (société GHM) a été contacté, il confirme que les platines ont été reperçées sous son contrôle et que cette modification n'aura pas d'incidence sur la qualité des lampadaires ni sur leur tenue dans le temps. GHM assure la garantie et il lui sera demandé une confirmation écrite avant réception des travaux. Néanmoins, lors de la réception du chantier, nous émettrons des réserves sur le traitement anti-corrosion et surveillerons régulièrement l'état de la base des poteaux.
- Le budget du PNRGf ayant été validé nous allons pouvoir lancer plusieurs opérations financées avec l'aide du PNRGf à savoir :
 - L'élagage des frênes de Boisminard : l'entreprise GOUEFFON propose une intervention le 30 juillet. Aide du PNRGf 830 € (80% du montant prévisionnel HT)
 - La restauration du mur de la mare au lieu dit « La fosse». Aide du PNRGf 4342 € (80%)
 - Restauration du mur du vieux cimetière et des portails des 2 cimetières. Aide de l'Etat (DGE 2010) 9 475 € (35 % du HT) + Aide du PNRGf (80% du HT avec un plafond de 17 000 € de travaux).
 - Remplacement des vieilles portes de la salle polyvalente par des portes isolantes en bois avec double vitrage de sécurité. Aide du PNRGf 9 331,10 € (60% du montant HT prévisionnel plafonné à 17 000 €. Choix de l'entreprise : Mme Fabienne GIRARD intéressée à l'affaire se retire. Pour réaliser ce travail nous avons le choix entre 3 entreprises : FPV, GOBOIS et CITRON. FPV est la plus chère et propose une pose en « rénovation » c'est-à-dire en conservant le bâti actuel ; les deux autres proposent un travail de qualité comparable à des prix très proches mais l'entreprise CITRON ne fait pas les raccords de plâtrerie ni de maçonnerie et ne fournit pas le coefficient de déperdition thermique U_w (vitres + châssis) exigé par le PNRGf pour l'octroi de la subvention. Après en avoir délibéré le conseil municipal autorise Mme le maire à signer avec l'entreprise la moins disante à condition d'obtenir un certificat du fabricant avec le coefficient U_w respectant les critères du PNRGf.
 - Pose d'horloges astronomiques pour l'éclairage public. Aide du PNRGf 687,50 € (50% du HT). Avant de lancer cette opération nous attendons de connaître la position du syndicat d'électrification sur un possible financement par le syndicat (avant fin 2010).

Sur ces différents points le conseil municipal donne son accord pour lancer les travaux.

Création du site internet de la commune de Nanteau-sur-Essonne

Le samedi 19 juin, nous avons rencontré Monsieur Eric BALLU qui s'est proposé pour créer bénévolement le site internet de la commune. Après avoir fait le tour des informations que nous souhaitons voir figurer sur ce site et après avoir consulté quelques sites d'autres communes M. BALLU a fait des propositions d'une charte graphique pour créer un site simple, très facile à consulter et facile à mettre à jour sans l'intervention d'un spécialiste. Le coût pour la commune serait d'environ 100 € par an (nom de domaine + hébergement du site). La proposition de M. BALLU est validée par le conseil municipal. Nous remercions beaucoup cet habitant de NANTEAU pour cette proposition.

Questions diverses

Helen HENDERSON donne plusieurs informations :

- Nous avons reçu 1 415,16 € au titre de la redevance des mines pour l'entretien de la voirie.
- L'arrêté officiel de création du RPI 094 (regroupement pédagogique intercommunal) entre les communes de Buthiers, Boulancourt et Nanteau-sur-Essonne a été signé par le préfet le 2 juin 2010.
- L'inspecteur académique M. DENJEAN nous informe de son départ en retraite il sera remplacé par Mme COUE.
- Une sortie a été organisée le 5 juillet dernier à la base de loisirs de Buthiers avec 23 enfants de Nanteau-sur-Essonne âgés de 4 à 19 ans et 5 accompagnateurs. Une autre journée identique est prévue le vendredi 27 août pour ceux qui n'ont pas pu venir le 5 juillet. Nous remercions la base de loisirs pour sa générosité et son accueil.
- Une réunion inter préfectorale sur le P.P.R.I. (Plan de Prévention des Risques d'Inondation) de la vallée de l'Essonne a été organisée le lundi 21 juin à la Préfecture d'EVRY. A cette occasion plusieurs documents concernant notre commune nous ont été remis, ils sont consultables en mairie. Ce PPRI sera soumis à enquête publique à l'automne.

Bernard RAYMOND rappelle que le SMEP organise une réunion à l'usage des maires et des élus sur le SCOT.

Alain LE PAPE aborde deux autres sujets à mettre à l'ordre du jour de la prochaine séance :

- la rénovation du mobilier de la salle polyvalente : plonge 2 bacs en inox (environ 1000 €) ; plan de travail inox (environ 750 €) ; table inox (environ 650 €) ; armoire frigorifique inox (environ 1500 €) ; lave vaisselle pour collectivité (environ 2000 €).
- La restauration de la mare de Boisminard avec création d'une réserve incendie : plusieurs devis ont été demandés conjointement par la mairie et le syndicat des eaux. Les devis vont de 24 110 € HT à 55 346 € HT. La solution proposée par la société SNFRE est à priori acceptable par le PNRGf et le syndicat des eaux. Il faudrait demander la subvention du PNRGf.

La séance est levée à 23h 45 – Date de la prochaine séance : mardi 7 septembre 2010 à 20h

Helen HENDERSON
Le MAIRE

Les CONSEILLERS

Alain LE PAPE
Le SECRETAIRE